

Calendriers de vaccination systématique ou liée à une écloison de rougeole

- L'Ontario connaît actuellement une **écloison de rougeole**. Devant la hausse continue de la transmission de la maladie et des expositions dans des endroits publics, les bureaux de santé publique de l'Ouest de la province ont mis en œuvre une stratégie de vaccination liée à une écloison.
- La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole et ses graves complications. Elle permet aussi de contrer la transmission de la maladie.
- Ce document donne un aperçu des calendriers de vaccination systématique et liés aux écloisions de rougeole en Ontario.



Groupe d'âge	Calendrier de vaccination financée par le secteur public en Ontario	Calendrier de vaccination et recommandations liés à une écloison de rougeole*
Nourrissons (6 à 11 mois)	Sans objet	Une dose du vaccin RRO
Enfants (12 mois et plus)	<p>Deux doses de vaccin contenant le virus de la rougeole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dose du vaccin RRO à l'âge de 1 an • Une dose du vaccin RROV entre l'âge de 4 et 6 ans (avant l'entrée à l'école) 	<p>Deux doses de vaccin contenant le virus de la rougeole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dose du vaccin RRO à l'âge de 1 an • Les enfants âgés de 1 à 4 ans devraient recevoir dès que possible une deuxième dose de vaccin contenant le virus de la rougeole**
Adultes (18 ans et plus)	<p>Les adultes de tout âge qui n'ont reçu qu'une seule dose du vaccin RRO peuvent obtenir une deuxième dose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travailleurs de la santé • étudiants dans un établissement postsecondaire <p>OU selon le jugement clinique d'un fournisseur de soins de santé</p>	<p>Une deuxième dose du vaccin RRO est recommandée pour tous les adultes nés en 1970 ou après (s'ils n'ont pas déjà reçu 2 doses du vaccin RRO)</p>

*La vaccination liée aux écloisions de rougeole est recommandée pour les personnes qui vivent, travaillent ou se déplacent (p. ex., visite familiale), fréquentent un lieu de culte ou séjournent dans les régions et les collectivités ontariennes qui ont des cas actifs de rougeole et un risque accru d'exposition dans des endroits publics. Ces recommandations s'appliquent également aux personnes qui se déplacent dans des régions où la rougeole est préoccupante, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

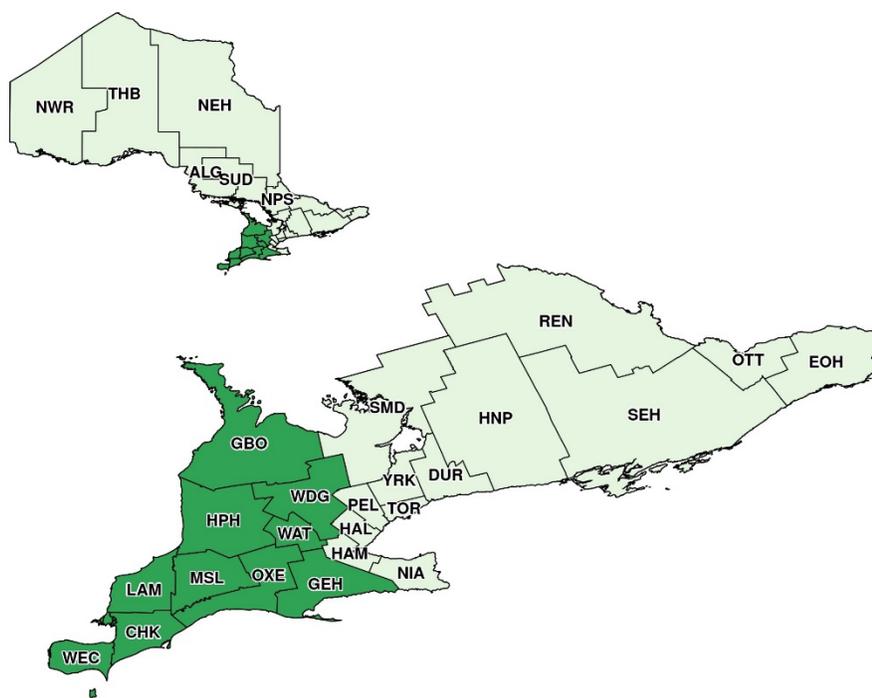
**Les vaccins contenant le virus de la rougeole (rougeole, rubéole, oreillons [RRO]; rougeole, rubéole, oreillons et varicelle [MMRV]) et les autres vaccins vivants atténués devraient être administrés à ≥ 4 semaines d'intervalle.

Principes clés de vaccination

- Les nourrissons qui reçoivent leur première dose de vaccin RRO entre l'âge de 6 et 11 mois ont besoin de deux doses supplémentaires après leur 1^{er} anniversaire pour assurer une protection à long terme et satisfaire les exigences du milieu scolaire en matière d'immunisation.
- Tous les adultes n'ayant pas reçu le vaccin RRO sont admissibles à une dose; toutefois, la plupart des personnes nées avant 1970 sont immunisées en raison de leur exposition antérieure à la rougeole.
- L'administration d'un vaccin contenant le virus de la rougeole est préférable à l'analyse sérologique si le statut vaccinal d'une personne n'est pas connu. Une dose additionnelle ne cause aucun tort.

À compter de mai 2025, l'admissibilité au vaccin contre la rougeole est élargie aux personnes qui vivent, travaillent ou se déplacent (p. ex., visite familiale), fréquentent un lieu de culte ou séjournent dans les régions et les collectivités qui connaissent une hausse continue de la transmission de la maladie et des expositions dans des endroits publics (voir les bureaux de santé publique en caractères gras dans la légende de la carte de l'Ontario).

Carte de l'Ontario : Bureaux de santé publique qui ont mis en œuvre une stratégie de vaccination liée à une écloison



Code	Nom	Code	Nom
ALG	Bureau de santé publique d'Algoma	NWR	Bureau de santé du Nord-Ouest
CHK	Bureau de santé de Chatham-Kent	NPS	Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound
DUR	Bureau de santé de la région de Durham	OTT	Santé publique Ottawa
EOH	Bureau de santé de l'Est de l'Ontario	OXE	Bureau de santé du Sud-Ouest
GEH	Santé publique Grand Erie	PEL	Bureau de santé de la région de Peel
GBO	Bureau de santé de Grey Bruce	WAT	Bureau de santé publique de la région de Waterloo
HNP	Circonscription sanitaire de Haliburton, Kawartha, Northumberland et Peterborough	REN	Bureau de santé du comté de Renfrew et du district
HAL	Bureau de santé de la région de Halton	SMD	Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka
HAM	Services de santé publique de Hamilton	SEH	Bureau de santé du Sud-Est
HPH	Circonscription sanitaire du district de Huron et Perth	SUD	Santé publique Sudbury et districts
LAM	Bureau de santé de Lambton	THB	Bureau de santé du district de Thunder Bay
MSL	Bureau de santé de Middlesex-London	TOR	Santé publique Toronto
NIA	Bureau de santé de la région du Niagara	WDG	Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph
NEH	Bureau de santé du Nord-Est	WEC	Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex
		YRK	Service de santé publique de la région de York

Les renseignements contenus dans ce document sont à jour au 7 mai 2025.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025